

REGLEMENT TYPE - "SLALOM"



REGLEMENT PARTICULIER

CLUB : MOTOR CLUB DE LA HAUTE SURE

N° D'ENTREPRISE : 447.424.970

EPREUVE : SLALOM DE LESCHERET - BERCHEUX

DATE : 15 AOUT 2021

Adresse Secrétariat – Direction de Course
Chapiteau, rue du Paradis, 6642 Bercheux GPS 49°53'45 "N et 5°32'41 "E

Adresse E-Mail : slalom.lescheret1@hotmail.com

Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19:

Toutes les mesures liées au Covid-19, présentes ou à venir, reprises ou non dans ces textes, décidées par l'ASAF ou par les Autorités compétentes, font partie intégrante du présent règlement particulier.

Il vous appartient donc de vous y conformer et de vous tenir au courant de l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de ces mesures en suivant les informations officielles publiées par l'ASAF ou par les Autorités.

Voir le dernier protocole établi, sur le site www.asaf.be.

DIRECTION DE COURSE

Directeur de course	: LIEGEOIS Jules	Lic. ASAF N° NA937
Directeur de course adjoint	: JACQUEMIN Martine	Lic. ASAF N° LX752
Directeur de sécurité	: BALON Jacques	Lic. ASAF N° LX732
Secrétaire du meeting	: CROCHET Annie	Lic. ASAF N° LX703
Relations concurrents	: DEVILLEZ Johnny	Lic. ASAF N° LX707

OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

Commission Sportive	Président de Collège	: SEVRIN Lambert	Lic. ASAF N° LG419
	Adjoint	: SAVARY Remy	Lic. ASAF N° NA954
Commission Technique	Président de Collège	: LEJEUNE Guy	Lic. ASAF N° LX728
	Secrétaire	: RESTIAUX Fabienne	Lic. ASAF N° LX731
		:	
Observateur ASAF		: VANDERLIN Pierre	Lic. ASAF N° BT113
Equipe médicale		: C.R.S.	
Ambulance(s)		: AMBU-RANCE	Nombre : 1

CHAPITRE 1^{er} – GÉNÉRALITÉS

Art. 1. - Définition

Cette épreuve est organisée conformément aux dernières Prescriptions Sportives de l'ASAF, au Règlement Particulier Slaloms ASAF et au présent règlement.

- a) Organisateur : **MOTOR CLUB DE LA HAUTE SURE**
Dénomination : SLALOM DE LESCHERET - BERCHEUX Date : 15 AOÛT 2021
Fléché depuis: E411 sortie 27 Longlier/Neufchâteau (suivre Vaux-sur-Sûre) et/ou E25 sortie 56 Nives/Vaux-sur-Sûre (suivre Vaux-sur-Sûre – Bercheux)
- b) Slalom comptant pour le Federal Slalom Championship, le championnat de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le championnat des provinces du Brabant, du Hainaut, de Liège, de Namur et du Luxembourg et le Challenge des Bourlingueurs de l'A.S.A.F.
- c) Permanences avant (jusqu'au 14 août 2021) et après l'épreuve :
Nom, adresse : MOREAU Kevin, route de Motechet 13-4, 6840 Lahérie, Tél : 0474 27 36 66
Pendant l'épreuve : Chapiteau, rue du Paradis, 6646 Bercheux, tél : 0478 42 05 01
- d) Timing

16/06/2021		Parution du Règlement Particulier (voir Art. 3.3.9 du RSG)
01/07/2021		Date de début des engagements (au plus tôt 45 jours avant l'épreuve)
13/08/2021	12h00	Clôture des inscriptions (avant-veille de l'épreuve)
13/08/2021	22h00	Affichage de la liste des engagés. Parution via les réseaux sociaux (Facebook, Site internet, etc.)
15/08/2021	08h00	- Ouverture du Secrétariat - Ouverture des Vérifications Techniques - Les instructions pour le retrait des documents éventuels, du numéro attribué et des heures de présentation feront l'objet d'une parution sur le site ou le FB de l'organisateur ou seront envoyées par mail à chaque équipage au plus tard, l'avant-veille de l'épreuve.
15/08/2021	09h00	Début de la reconnaissance pedestre
	10h15	Clôture des Vérifications Techniques
	10h45	Affichage de la liste des véhicules et pilotes qualifiés à prendre le départ
	11h00	Fin de la reconnaissance pedestre. Le briefing sera envoyé par mail le 13 août 2021 à 22h00
	11h30	Début de la première manche
		60' maximum après l'arrivée du dernier concurrent : <u>affichage des résultats officiels</u> 30' après l'affichage des résultats finaux : <u>affichage des résultats OFFICIALES</u> 30' après l'heure de l'officialisation du classement final : <u>Publication des résultats par affichage et édition via les réseaux sociaux.</u>

Art. 2. - Modalité d'inscription des voitures et des pilotes

- a. **PILOTES ADMIS** : Tous les pilotes **majeurs**, détenteurs d'une licence sportive ASAF ou VAS d'un niveau suffisant et d'un permis de conduire (minimum catégorie B) valable en Belgique.
Pour les voitures non immatriculées, le retour au parc se fera **OBLIGATOIREMENT** par une voirie à usage privatif (fermée à la circulation routière).

La Division 5 – "ACCESS" (Voir Art. 2.2.6 du R.P. Slalom)

Les participants à cette Division **ne seront pas chronométrés** et leur classement sera établi sur base des **seules pénalités encourues** (Voir Art. 3.1 et 3.2, du RP Slalom). Ce classement sera édité séparément de celui des autres Divisions (les participants devront, toutefois, être repris sur la liste officielle des qualifiés, comme tous les autres participants).

Admission des voitures

Cette Division est accessible à toutes les voitures **en règle d'immatriculation (Attention : plaques « Z » interdites)**, comportant au moins deux places, côte à côte, et **strictement conformes à leur éventuel* P.V.A.** (voitures de Show-Room, non pourvues d'attributs de compétition).

***Les véhicules anciens immatriculés, mis la première fois en circulation avant le 1^{er} janvier 1991, sans certificat de conformité, sont également les bienvenus pour autant qu'ils ne soient équipés d'aucun attribut de compétition.**

Les véhicules « Tout Terrain » ne sont, toutefois, pas admis.

Aucune autre condition de participation n'est imposée aux voitures, si ce n'est le respect des règles générales édictées au point 2.2.1 et 2.2.6, du RP Slalom.

Dans cette Division, il n'y aura pas de répartition par classes de cylindrée (parcours non chronométré). Le départage entre les éventuels ex aequo sera opéré sur base de des dimensions de la voiture (Voir Art. 2.2.6.4 du RP Slalom)

b. **VOITURES ADMISES** : voir art. 2 du R.P. Slalom.

c. **NUMEROS** : une liste des numéros attribués pour l'année sera disponible sur le site de l'ASAF.

Art. 3. - Participation

- a. **Le bulletin d'engagement** lisiblement complété, accompagné de la **fiche** des « Vérifications » **adéquate**, du document "**Copies des licences**" du pilote, ainsi que des **demandes éventuelles de TP** devra parvenir pour le **13 août 2021 12h00** soit par E-mail à **slalom.lescheret1@hotmail.com** soit par courrier à **MOREAU Kevin, route de Motechet 13-4, 6840 Lahérie.**
- b. Le montant du **droit d'engagement** (voir détail au point c. ci-dessous) ainsi que l'éventuel **droit de « TP »** (voir détail au point d. ci-dessous), devront **OBLIGATOIREMENT** être virés au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt **avant cette même date = 13 août 2021 à 12.00 Heures.**
Attention aux délais bancaires !
Le paiement des droits d'engagement s'effectuera sur le compte de **l'ECURIE DES FORETS, n° BE70 8002 1681 8825 BIC AXABBE22,** communication **Slalom Lescheret + nom pilote + division + classe**
N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.
- c. **Les frais d'inscription** s'élèvent à : **75 €**, sauf en Divisions 1 : **65 €** et en Division Access : **35 €**, numéros non compris (**3 €**).

Attention : l'annulation intervenue à la suite des directives édictées pour lutter contre la crise sanitaire Covid19 n'est pas assimilée à « un cas de force majeure » étant entendu qu'elle n'est pas imprévisible ni inattendue. Les sommes versées par les concurrents aux organisateurs, leur seront donc, en pareil cas, intégralement remboursées.

d. **Licences et Titres de Participation 1-jour (TP)**

LICENCES

En vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les équipages (pilotes et co-pilotes) sont **impérativement tenus** de joindre à leur demande d'engagement, le document dénommé « Copie des licences », reprenant les photocopies de leurs licences (ASAF/VAS/RACB/Nat./Int.étrangère), en cours de validité (c.-à-d. année 2021). **Tout engagement reçu sans cette annexe sera considéré comme NUL et ne sera pas traité !**

La licence nécessaire pour participer, doit avoir été émise par l'ASAF ou par la VAS* et être en cours de validité.

***Attention, la licence "R" de la VAS n'est pas adéquate ; Un TPL de l'ASAF (15 €) devra donc être délivré aux détenteurs de licence "R".**

TITRES DE PARTICIPATIONS (TP)

Tous les concurrents ne disposant pas d'une licence donnant droit à leur participation (ASAF/VAS en cours de validité pourront solliciter un TP.

Dans ce cas, les formulaires de demande de TP portant les **numéros 1** (pour les pilotes RACB) et/ou **2** (pour tous les autres concurrents belges), joints au présent règlement, dûment complétés :

- Informations concernant le demandeur, agrément du Médecin généraliste traitant et, pour les 45 ans et plus, l'agrément du Médecin Cardiologue (**pas exigé pour le TP L**)
- Mention de l'expérience et justificatifs si la demande concerne un niveau A3
- Copie du permis de conduire s'il s'agit d'une demande de TP A4

N.B. : Tous ces documents devront impérativement être rentrés en même temps que l'engagement. Le montant (50€/15€) correspondant au prix du type de TP sollicité (A3/A4/B/C/L) sera payé en même temps que l'engagement sur le compte repris ci-avant.

Exception est faite pour les participants concourant **en Divisions 1 et ACCESS** qui sont autorisés à solliciter l'éventuel **TP L, le jour de l'épreuve** auprès du Commissaire Sportif chargé de cette tâche.

ATTENTION : Une fois la demande de TP introduite auprès de l'organisateur, il ne sera plus possible d'en récupérer le paiement, sauf en cas de non-participation dûment justifiée ou d'annulation de l'épreuve.

Attention aux délais nécessaires afin de réaliser vos démarches administratives.

e. Paiement des droits d'engagement

- Le paiement du droit d'engagement se fera **UNIQUEMENT** par virement bancaire **et ce, pour un seul concurrent.**
- **Le paiement, en espèces, au secrétariat, la veille de l'épreuve, est dorénavant interdit. Il ne sera donc plus autorisé de s'inscrire sur place.**
- Le virement précisera clairement le **nom du concurrent.**
- Ces dispositions sont d'application dès l'ouverture de la période d'engagement. Le constat de la régularité de la procédure est de la compétence du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve.

f. Participations plurielles

Un **même pilote** pourra s'inscrire sur **deux véhicules différents**, pour autant qu'ils ne soient pas de la même classe. Pour les résultats d'épreuve et les points/championnats, ce concurrent figurerait aux classements des deux classes de cylindrée et deux fois au classement général, également, s'il s'agit du classement général des Divisions 1 - 2 et 3 (le cas échéant, une fois au classement général des Divisions 1 - 2 et 3 et une autre fois au classement de la Division 4/Classe 10).

N.B. : Si, pour les championnats, les points des deux classes seront comptabilisés, ceux des classements généraux ne seront comptabilisés qu'une seule fois par championnats distincts.

Dans le cas d'un double résultat au classement général des Divisions 1 - 2 et 3, seul, le meilleur sera pris en compte.

Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19 !

Il ne sera pas accepté de "**doublons**" (dans aucune Division), **sauf** si les pilotes inscrits sur la même voiture cohabitent, à la même adresse (situation dûment contrôlée par l'organisateur et la fédération).

CHAPITRE 2 - MODALITÉS DE 'ÉPREUVE

Art. 4. - Vérifications Administratives

Afin d'éviter les files inutiles, l'organisateur convoquera à une heure précise (via l'envoi par mail, la publication sur les réseaux sociaux, etc.) chaque pilote afin qu'il retire les documents nécessaires à sa participation (numéros, publicités, passage aux VT, etc.).

Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19 !

Conformément à la décision de l'ASAF et dans un souhait de sécurisation des participants ainsi que des organisateurs, **aucun contrôle administratif systématique ne sera effectué !**

Toutefois des contrôles aléatoires pourront se faire lors des Vérifications Techniques ou pendant la durée de l'épreuve. Le participant tiendra donc, en permanence, ses documents à disposition des officiels dans des pochettes transparentes (Licence + permis de conduire + carte identité).

Il est donc impératif que les engagements soient complets, en ce compris la copie de la licence. Tout engagement incomplet sera considéré comme nul.

Toute modification de l'engagement devra impérativement être communiquée par e-mail **AVANT le vendredi 13 août 2021 à 12h00.**

Sauf cas de force majeure, aucun document d'inscription ne pourra être établi le jour de l'épreuve.

Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19 !

Pour votre sécurité et celle de nos bénévoles et Officiels, il a été décidé de réduire au maximum les contacts et, par-delà, la manipulation de documents. C'est pourquoi, il vous est demandé de placer les documents originaux ayant trait à votre « personne » (licence sportive, Carte d'identité, Permis de conduire ou tout autre document nécessaire à votre identification), dans des pochettes en plastique transparent de façon à ce qu'un Officiel puisse les contrôler, sans les toucher, sur simple demande et vérifier leur validité et, ce, **pendant toute la durée de l'épreuve.**

A l'avance, merci pour votre collaboration

Si non présentation = Refus de départ ou Mise Hors Course

Art. 5. - Vérifications Techniques et parc des concurrents

- Les Vérifications Techniques se tiendront à l'entrée du parc des concurrents
- Les participants s'y présenteront sur convocation de l'organisateur. Le timing détaillé sera édité sur le site internet et/ou le FB ou sera envoyé par mail aux participants.
- Les VT s'organiseront de 8h00 à 10h15.

Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19 !

Pour votre sécurité et celles de nos Contrôleurs Techniques, il a été décidé de réduire au maximum les contacts et, par-delà, la manipulation des documents. C'est pourquoi, il vous est demandé de placer les documents originaux ayant trait à votre véhicule (certificat de contrôle technique, assurance, carnet

d'immatriculation, carnet jaune ASAF, ou tout autre document nécessaire au passage aux VT), dans des pochettes en plastique transparent de façon à ce qu'un Officiel puisse les contrôler, sans les toucher, et vérifier la validité des informations nécessaires à la qualification de votre véhicule.

Une seule personne sera acceptée aux VT, par véhicule présenté.

A l'avance, merci pour votre collaboration.

Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19

Tous les intervenants éventuels lors des VT finales ou approfondies : officiels, contrôleurs, concurrent (1 personne), 2 mécaniciens (au maximum), respecteront les consignes de sécurité générales (masques buccaux, lavage des mains, distanciation sociale).

CHAPITRE 3 - DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Art. 6. - Parcours

- a. Situation : Bercheux, rue du Paradis et rue du Champ des Poules
- b. Longueur : 2 kilomètres
- c. Nombre de manches prévues : 3 ou 4
- d. Nombre de boucles par manche : 1
- e. La reconnaissance PEDESTRE du parcours aura lieu de 9h00 à 11h00.
- f. Il est impératif d'agencer les parcours de façon à ce que la vitesse moyenne du vainqueur se situe aux environs de 50 km/h. Il appartiendra aux Commissaires Sportifs de décider si le dépassement constaté est suffisamment important pour entraîner l'imposition d'une amende à l'organisateur. Si c'est le cas, ils en feront rapport au Conseil d'Administration de l'ASAF qui décidera du montant de l'amende à appliquer.

Art. 7. - Prescriptions de l'épreuve

- a. Les **départs** seront donnés à partir de 11h30, dans l'ordre des numéros sauf sur décision extraordinaire de la Direction de course.

Tout véhicule se présentant en retard au départ d'une manche pourra être refusé.

A l'issue de la DERNIERE MANCHE, les pilotes conduiront leur véhicule dans le PARC DES CONCURRENTS **dont ils pourront ressortir immédiatement pour rentrer chez eux.**

En conséquence, le concurrent qui désire déposer une réclamation contre la conformité technique d'un autre concurrent, ne pourra le faire qu'avant le 1^{er} départ de la Division concernée, pour la dernière manche (affichée comme telle, au tableau officiel d'affichage).

Une **bâche** de 4m sur 3m devra obligatoirement être placée sous la voiture, lors de chacun de ses séjours dans le Parc des concurrents, sous peine d'une amende automatique de **25 €** par infraction constatée.

b. Formulaire Tracing Assistanes en période "Covid 19".

Si la situation sanitaire l'impose, les directives en matière de "tracing" des équipes d'assistance seront d'application. Pour les modalités d'application, voir l'ANL du 14/07/2020 réactualisée le 26/08/2020 se trouvant sur le site internet de l'ASAF. Les formulaires de "tracing" annexés au présent règlement seront, dès lors, à rentrer, dûment complétés, en même temps que les documents d'engagement.

1. Assistanes individuelles : Vous avez droit à 4 personnes en plus de l'équipage de la voiture de course. La liste de traçage sera emportée en fin d'épreuve par le premier pilote, qui la conservera

2. Assistanes Plurielles (Plus d'une voiture) : Dans le cas où votre assistance est organisée par une "équipe" ayant plusieurs voitures concurrentes dans son stand, le nombre de personnes devient 4 pour la 1^{ère} voiture et 2 par voiture supplémentaire sans jamais dépasser 20 personnes (quel que soit le nombre des voitures à traiter).

Le formulaire destiné aux "Assistanes Plurielles" sera, alors, confectionné et sera conservé, pendant 30 jours, par le responsable du stand d'assistance. Il sera, ensuite, détruit.

Dans ce cas, chaque concurrent répondra au mail en précisant qui est le responsable de l'équipe d'assistance.

Ces formulaires sont joints au présent règlement et sont à rentrer à l'organisateur, dûment complétés, en même temps que les documents ayant trait à l'inscription à l'épreuve.

Art. 8. - Challenge Sigma (voir Art. 5.2. Encadré du RP Slalom)

Le classement de ce challenge sera établi en additionnant les résultats des concurrents lors de toutes les manches organisées, à l'exception d'une seule (la moins bonne ou une manche non disputée).

Ce classement deviendra, donc, différent du classement traditionnel officiel de l'épreuve dès qu'une troisième manche sera organisée.

Dans le cas où, seulement deux manches seraient organisées, il ne serait pas établi de classement du "**Challenge Sigma**".

Art. 9. - Affichage - Classements

- a. Affichage : avant, pendant et après l'épreuve : *chapiteau et la parution sur le site internet et/ou FB de l'organisateur*
- b. Les classements suivants seront établis :
- **Classement général (Divisions 1 2 3)**
 - **Classement général (Division 4)**
 - **Classements par classe (1 à 9)**
 - **Classement du "Challenge Sigma"** (si nombre de manches organisées suffisant)
 - **Classement général (Division Access)**
 - **Classement inter écuries**
 - **Classement « première dame »**

CHAPITRE 4 - FIN DE L'ÉPREUVE

Art. 10. - Proclamation des résultats

Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19 !

- Exceptionnellement, et conformément aux directives de l'ASAF, aucune cérémonie de remise de trophée. Les réclamations éventuelles à la Direction de Course, uniquement via les "Relations – Concurrents".
- En fin d'épreuve, les participants pourront rentrer immédiatement chez eux, dès après le passage au CH d'arrivée du PC Course (sans avoir séjourné dans le Parc fermé d'arrivée), sauf ceux qui font l'objet d'une réclamation concernant la conformité technique de leur voiture, réclamation déposée en bonne et due forme, endéans les délais prescrits (Cette réclamation doit avoir été déposée au plus tard, avant le départ du premier concurrent de la Division concernée, pour la dernière manche).
- Le classement final sera affiché sur le tableau d'affichage de la Direction de Course et officialisé, endéans les délais réglementaires, par les Commissaires sportifs. Il sera, en outre, publié sur le site internet de l'organisateur et/ou sur sa page Facebook.
- Les résultats OFFICIELS se trouveront sur le site de l'ASAF le lundi qui suit la manifestation, au plus tard à 17h00

CHAPITRE 5 - APPROBATIONS

Art. 11. - Divers

En cas de litige, le texte français fera foi.

Règlement approuvé le 15/06/2021 par Bernard MENU (CSAP LX 021)

Règlement approuvé le 15/06/2021 par Pierre VANDERLIN (ASAF BT113)

Club organisateur : MOTOR CLUB DE LA HAUTE SURE

N°

Epreuve : SLALOM DE LESCHERET-BERCHEUX Date : 15 AOUT 2021

Bulletin d'inscription à renvoyer du 1^{ER} JUILLET au 13 AOUT 2021

Par courrier à... **MOREAU Kevin, route de Motechet 13-4, 6840 Lohérie**

Par e-mail à **slalom.lescheret1@hotmail.com**

* MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION

Engagement reçu
le : / /

Paiement reçu
le : / /

Div.:

Cla :

Ordre de réception :

PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :

Si pseudonyme :

Prénom :

Homme / Femme

Né(e) le : / /

Adresse :

N° :

Code postal :

Localité :

Accepte **n'accepte pas** d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.

Si nous devons vous contacter :

N°. Tél/ GSM :

E-mail :

ASAF

VAS

N° Licence

Type

Ecurie

BT

HT

LG

LX

NA

AN

LI

OV

VB

WV

.....

.....

.....

VEHICULE : Marque :

Type :

Année de fabrication :

Passeport technique ASAF N° :

Cylindrée :
cc

Numéro attribué à la voiture :

TURBO : OUI / NON

DIVISION **CLASSE**

Lic. A4 min. pour piloter en :

Classe : 10 (*)

Lic. C min. pour piloter en :

Classes : 4 /5/6/7/8/9 (*)

Lic. L min. pour piloter en :

Classes : 1/2/3 et Access (*)

(*) voir Prescriptions Sportives ASAF et/ou le règlement particulier de l'épreuve pour les cylindrées maximales

Division Access

→ Pas de "doublons" sauf si le second pilote est inscrit en Division 1 (2 formulaires, dans ce cas)

A compléter si plusieurs pilotes sur la même voiture

Nom du 1er Pilote

Nom du 2ème Pilote

Abandon de recours participants

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre : (1) l'ASAF et les CSAP ; (2) le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ; (3) le ou les organisateurs de la manifestation ; (4) d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ; (5) les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ; (6) les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ; (7) les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ; pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

R.G.P.D.

Si les deux cases ne sont pas cochées, votre inscription à l'épreuve ne pourra pas être enregistrée !

J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la **déclaration relative à la vie privée** et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère.
La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : **www.asaf.be**

Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon inscription nulle et non avenue.

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, je m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes. Je certifie sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. J'autorise l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Je m'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Epreuve : **SLALOM DE LESCHERET- BERCHEUX**

Date : 15 AOUT 2021

N°

VERIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.
Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES

PILOTE/CONDUCTEUR

Nom :
Si pseudonyme :/ « »

Prénom :.....

Signature

Prov.	ASAF					VAS					N° Licence	Type
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
<input type="checkbox"/>												

VOITURE

Marque - Type	Cyl.	Turbo	Div.	Cla.
	CC	OUI / NON		

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

N° de portières / Capot AV		Fixations des roues	
Pare-brise feuilleté		Fonctionnement des freins	
Eclairage		Anneaux de remorquage	
Documents de bord		Autocollants ASAF	
Réservoir d'essence		Passeport ASAF PH N°	
Canalisation d'essence		Vêtements (Combinaison)	
Tôle pare-feu avant/arrière		Divers :	
Arceau de sécurité		Divers :	
Ceintures de sécurité / Harnais		Conformité de classe	
Batterie		Conformité de division	
Extincteur			
Sièges		(Modifier éventuellement la liste des engagés)	
Appui-tête		EN ORDRE	<input type="checkbox"/>
Casque / HANS		NON CONFORME	<input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle		COMMISSAIRE TECHNIQUE	
Publicités sur vitres		Licence N° :	
Rétroviseurs Ext. / Int.		Nom/Cachet :	
Ornement extérieur			
Echappement			
Protections des tuyauteries			
Poids		SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :	
Elargisseurs de voies			
Pneumatiques			

N°

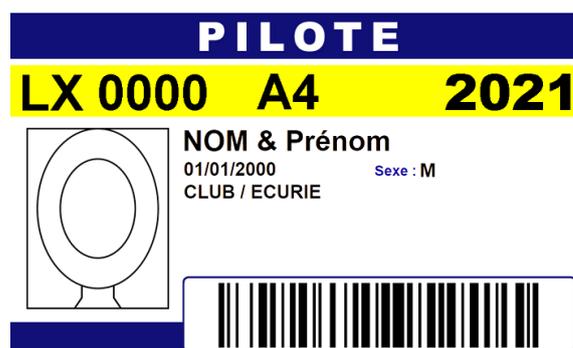
Copies de vos licences "sportives" 2021

Pilote :

- Je possède une licence RACB.**
Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
- Je ne possède pas de licence.**
Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
- Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année »
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

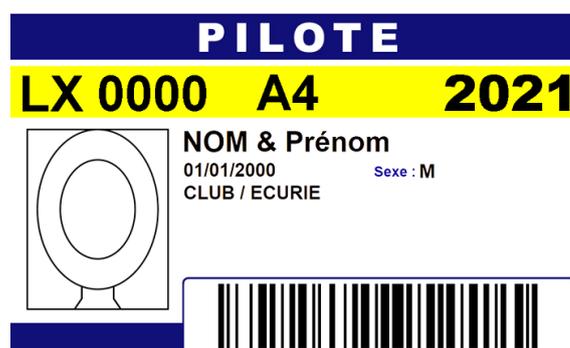
2021

Placez ici la copie de votre licence face « photo »
Exemple :**Copilote :**

- Je possède une licence RACB.**
Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
- Je ne possède pas de licence.**
Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
- Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année »
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2021

Placez ici la copie de votre licence face « photo »
Exemple :

Les documents ci-dessous doivent être tenus à la disposition des Commissaires Sportifs aux fins de vérification, et ce, pendant toute la durée de l'épreuve :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences « Sportives » ASAF, VAS ;
- Licences RACB Sport éventuelles ;
- Licences et autorisation* de leur ASN, pour les étrangers dans les épreuves OPEN.

Notez, ici, le numéro d'immatriculation du véhicule qui vous servira pour les reconnaissances

 <p>Association Sportive Automobile Francophone</p> <p>Rue de l'île Dossai, 12 – 5300 Sclayn Tel. : 085/27.14.60 – Fax. : 085/31.76.95 E-mail : secretariat@asaf.be Site Internet : www.asaf.be</p>	<p>A payer en même temps que le droit d'engagement A renvoyer avec les documents d'inscription à l'épreuve pour laquelle il est sollicité.</p> <p>-----</p> <p>Seuls les pilotes qui auront été classés, dans le courant des années 2020 et 2021, à une épreuve avec une licence annuelle de l'ASAF, pourront comptabiliser, aux Championnats/Challenges, les points acquis lors de leur meilleure participation avec un titre de participation "TP-." pour autant qu'ils communiquent le résultat y obtenu, au secrétariat de l'ASAF. Cette communication devra s'opérer lors de la demande de la licence annuelle, au plus tard, 1 mois avant la dernière épreuve du challenge / championnat concerné.</p>	<p>Réservé au secrétariat de l'ASAF</p> <p>N° 2021</p> <table border="1" style="width: 100px; height: 20px;"> <tr> <td style="width: 25px;"></td> <td style="width: 25px;"></td> <td style="width: 25px;"></td> <td style="width: 25px;"></td> </tr> </table> <p>N° du T.P. pour l'épreuve :</p> <table border="1" style="width: 100px; height: 20px;"> <tr> <td style="width: 25px;"></td> <td style="width: 25px;"></td> <td style="width: 25px;"></td> <td style="width: 25px;"></td> </tr> </table>								
<p>Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES</p>										

Nom de l'épreuve :	Dates :
--------------------	---------

Type de titre de participation souhaité	<input type="checkbox"/> TP-L (15 €)	<input type="checkbox"/> TP-C (15 €)	<input type="checkbox"/> TP-B (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A4 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A3 (50 €)
EXPERIENCE REQUISE : (Agrément médical éventuel = Lic. RACB)	NON	NON	NON	OUI*	OUI*
*Voir expériences requises dans le cadre situé au verso du présent formulaire					

Province :											Je possédais une licence ASAF l'année précédente ou avant :	OUI / NON			
Nom :															
Prénom :											Sexe :	H F			
Rue :											N° :				
Pays :	C.P. :	Localité :												Bte :	
Né(e) le :	-	-	Nationalité :	Permis de conduire :		OUI / NON		Depuis + de 3 ans :		OUI / NON					
Téléphone fixe :	/		GSM :		/										
E-mail :															

Age minimum : 18 ans.

Abandon de recours participants - Attestation d'aptitude - RGPD - Déclaration à signer par le demandeur

- Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :
- l'ASAF et les CSAP ;
- le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ;
- le ou les organisateurs de la manifestation ;
- d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ;
- les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ;
- les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ;
- les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;
- pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub. 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

Par ma signature, je certifie sur l'honneur :

- être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'ASAF toute modification ou suspension de celui-ci ;
- que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales ; je suis d'accord de me soumettre, lors de compétitions, aux contrôles effectués par la Fédération ou l'autorité de contrôle antidopage compétente, ainsi qu'aux contrôles du taux d'alcoolémie
- que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'ASAF et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves.
- que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via le courtier Roland LADURON & MORSA, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance. Ceci, dans un délai de trente jours :** la cécité, la surdité, la paralysie, l'épilepsie, les attaques d'apoplexie, le delirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences)

Règlement Général pour la Protection des Données, en abrégé R.G.P.D.

- Je sollicite, en même temps que ma licence, la qualité de membre adhérent de l'ASBL ASAF, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur.
- J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère.
La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
- Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon affiliation nulle et non avenue.

Attention, il faut cocher les 3 cases pour que ce formulaire soit valide !

J'atteste sur l'honneur être apte à la pratique du sport automobile**/karting** et ne présenter aucune contre-indication à la pratique du(des)dit(s) sport(s), en tant que pilote**/co-pilote**.
(* Biffer éventuellement les mentions inadéquates)

Signature du demandeur, précédée de la mention « lu et approuvé » :

Fait à le/...../.....

ATTESTATION D'APTITUDE MEDICALE	<i>Sans objet vu la possession d'une licence annuelle RACB en cours de validité.</i>
--	--

Réservé au Com. Sportif	Date :	N° de Lic :	Signature du Com. Sportif Pour validation des documents reçus de l'organisateur.
-------------------------	--------	-------------	---

Formulaire 2 : Demande d'un titre de participation (valable pour un meeting)

 <p>Association Sportive Automobile Francophone</p>	<p>A payer en même temps que le droit d'engagement A renvoyer avec les documents d'inscription à l'épreuve pour laquelle il est sollicité.</p>	<p>Réservé au secrétariat de l'ASAF</p> <p>N° 2021</p> <table border="1" style="width:100%; height: 20px;"> <tr> <td style="width:25%;"></td> <td style="width:25%;"></td> <td style="width:25%;"></td> <td style="width:25%;"></td> </tr> </table> <p>N° du T.P. pour l'épreuve :</p> <table border="1" style="width:100%; height: 20px;"> <tr> <td style="width:33%;"></td> <td style="width:33%;"></td> <td style="width:33%;"></td> </tr> </table>							
<p>Rue de l'île Dossai, 12 – 5300 Sclayn Tel. : 085/27.14.60 – Fax. : 085/31.76.95 E-mail : secretariat@asaf.be Site Internet : www.asaf.be</p>	<p>Seuls les pilotes qui auront été classés, dans le courant des années 2020 et 2021, à une épreuve avec une licence annuelle de l'ASAF, pourront comptabiliser, aux Championnats/Challenges, les points acquis lors de leur meilleure participation avec un titre de participation "TP-.." pour autant qu'ils communiquent le résultat y obtenu, au secrétariat de l'ASAF. Cette communication devra s'opérer lors de la demande de la licence annuelle, au plus tard, 1 mois avant la dernière épreuve du challenge / championnat concerné.</p>								

Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES

Nom de l'épreuve :	Date :
---------------------------	---------------

Type de titre de participation souhaité	<input type="checkbox"/> TPL (15 €)	<input type="checkbox"/> TPC (15 €)	<input type="checkbox"/> TPB (50 €)	<input type="checkbox"/> TPA4 (50 €)	<input type="checkbox"/> TPA3 (50 €)	<input type="checkbox"/> TPA2 (50 €)
Certificat médical (Médecin de famille) / Expérience requise (voir au verso)	NON / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / OUI	OUI / OUI	OUI / OUI

Province :	Je possédais une licence l'année précédente ou avant :	OUI / NON
Nom :		
Prénom :	Sexe : H F	
Rue :	N° :	Bte :
Pays :	C.P. :	Localité :
Né(e) le :	Nationalité :	Permis de conduire : OUI / NON
Téléphone fixe :	GSM :	Depuis + de 3 ans : OUI / NON
E-mail :		

Age minimum : 18 ans.

Abandon de recours participants - Attestation d'aptitude - RGPD - Déclaration à signer par le demandeur

1. Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :
2. l'ASAF et les CSAP ;
3. le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ;
4. le ou les organisateurs de la manifestation ;
5. d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ;
6. les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ;
7. les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ;
8. les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;
9. pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

Par ma signature, je certifie sur l'honneur :

a. être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'ASAF toute modification ou suspension de celui-ci ;

b. que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales ; je suis d'accord de me soumettre, lors de compétitions, aux contrôles effectués par la Fédération ou l'autorité de contrôle antidopage compétente, ainsi qu'aux contrôles du taux d'alcoolémie

c. que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'ASAF et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves.

d. **que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via le courtier Roland LADURON & MORSA, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance. Ceci, dans un délai de trente jours :** la cécité, la surdité, la paralysie, l'épilepsie, les attaques d'apoplexie, le delirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences)

Règlement Général pour la Protection des Données, en abrégé R.G.P.D.

- | | |
|--------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Je sollicite, en même temps que ma licence, la qualité de membre adhérent de l'asbl ASAF, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur. |
| <input type="checkbox"/> | J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère.
La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be |
| <input type="checkbox"/> | Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon affiliation nulle et non avenue. |

Attention, il faut cocher les 3 cases pour que ce formulaire soit valide !

J'atteste sur l'honneur être **apte à la pratique du sport automobile**/karting**** et ne présenter aucune contre-indication à la pratique du(des)dit(s) sport(s), en tant que pilote**/copilote**.
 (** Biffer éventuellement les mentions inadéquates)

Signature du demandeur et, le cas échéant, du représentant légal, précédée de la mention « lu et approuvé » :

Fait à le/...../.....

<p align="center">ATTESTATION D'APTITUDE MEDICALE</p> <p align="center" style="background-color: yellow;">Cette attestation est valable 3 mois et n'est pas obligatoire pour un «TP-L»</p> <p>Je soussigné, Dr.....,</p> <p>déclare que, ci-dessus, plus amplement identifié(e), a bien subi les examens médicaux réglementaires et que son état de santé ne présente aucune contre-indication à la pratique du sport automobile** - du Karting en compétition**.</p> <p>** Biffer éventuellement les mentions inadéquates</p> <p>Date, signature et cachet du médecin examinateur :</p>	<p align="center" style="background-color: yellow;">Si la prise de décision nécessite des examens ou tests supplémentaires, prière de compléter le cadre ci-dessous :</p> <p align="center" style="background-color: yellow;">Examen « cardio » obligatoire pour les 45 ans et plus</p> <p align="center" style="background-color: yellow;">Si examen(s) prescrit(s), utiliser le(s) formulaire(s) ASAF. (www.asaf.be)</p> <table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width:30%;">ECG d'effort :</td> <td style="width:20%;">OUI/ NON</td> <td style="width:50%;">Si oui, valable jusqu'au 31/12/20.... (Validité Maximale : 2 ans)</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Date, signature et cachet du CARDIOLOGUE :</td> </tr> <tr> <td>Examen ophtalmo :</td> <td>OUI/ NON</td> <td>Si oui, valable jusqu'au 31/12/20....</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Date, signature et cachet de l'OPHTALMOLOGUE :</td> </tr> </table> <p>Remarque</p> <p><input type="checkbox"/> INAPTE AU PILOTAGE (= copilote uniquement)</p> <p><input type="checkbox"/> SURVEILLANCE MEDICALE</p> <p><input type="checkbox"/> LICENCE "HAND!"</p>	ECG d'effort :	OUI/ NON	Si oui, valable jusqu'au 31/12/20.... (Validité Maximale : 2 ans)	Date, signature et cachet du CARDIOLOGUE :			Examen ophtalmo :	OUI/ NON	Si oui, valable jusqu'au 31/12/20....	Date, signature et cachet de l' OPHTALMOLOGUE :		
ECG d'effort :	OUI/ NON	Si oui, valable jusqu'au 31/12/20.... (Validité Maximale : 2 ans)											
Date, signature et cachet du CARDIOLOGUE :													
Examen ophtalmo :	OUI/ NON	Si oui, valable jusqu'au 31/12/20....											
Date, signature et cachet de l' OPHTALMOLOGUE :													

Réservé au Com. Sportif	Date :	N° de Lic :	Signature du Com. Sportif Pour autant que l'attestation d'aptitude, ci-contre, soit signée.
-------------------------	--------	-------------	--



MESURE COVID – TRACING - STAFFS ASSISTANCE

(Voir ANL du 26/08/2020)

Ce document, dont une copie est à remettre à l'organisation à l'entame de l'épreuve, au plus tard, doit être affiché à l'entrée de la cellule d'assistance, être conservé par le premier pilote pendant les 30 jours suivant l'épreuve et être détruit, ensuite.

Epreuve : SLALOM DE LECHERET - BERCHEUX

Date : 15 AOUT 2021

Liste des 4 personnes (plus le ou les concurrents) autorisées à pénétrer dans la cellule d'assistance de l'équipage

N°

	NOMS et PRENOMS (en majuscules) La ou les 2 premières lignes sont destinées à l'identification du (des) concurrent(s)	Au minimum une de ces deux informations est obligatoire.	
		Téléphone	Adresse mail
1			
2			
3			
4			
5			
6			

ATTENTION

Etant donné que cette mesure est directement liée à la crise sanitaire Covid-19, il n'est pas autorisé d'invoquer le RGPD pour se soustraire à l'établissement de ce document. Toutefois, il est garanti que cette liste ne pourra être communiquée aux Autorités que dans **le seul et unique** but d'un « Tracing Covid ».

Rappel : Tout équipage dont les membres du staff auront laissé entrer, dans leur cellule d'assistance, une personne non reprise sur cette liste (officiels non compris) recevra une sanction pouvant aller jusqu'à la mise hors course.

De même, tout comportement inadapté ou en contravention avec les règles imposées par le règlement particulier de l'épreuve, de la part des membres de son staff pourra valoir au concurrent d'être sanctionné par l'organisateur ou par les officiels de la Fédération.

Nom, prénom et signature :



MESURE COVID – TRACING – STAFFS ASSISTANCES COMMUNES

(Voir ANL du 26/08/2020)

Ce document, dont une copie est à remettre à l'organisation à l'entame de l'épreuve, au plus tard, doit être affiché à l'entrée de la cellule d'assistance, être conservé par le responsable du stand d'Assistance, pendant les 30 jours suivant l'épreuve et être détruit, ensuite.

Epreuve : SLALOM DE LESCHERET - BERCHEUX

Date : 15 AOUT 2021

Feuillet n° : 1

Liste des personnes autorisées à l'assistance commune des équipages :

N°	N°	N°	N°	N°	N°	N°	N°	N°	Etc. (Voir feuillet suivant éventuel)
MAX. : →	Equipages + 6pers.	Equipages + 8pers.	Equipages + 10pers.	Equipages + 12pers.	Equipages + 14pers.	Equipages + 16pers.	Equipages + 18pers.	Equipages + 20pers.	RAPPEL ; Maximum absolu de 20 personnes hors équipages

	NOMS et PRENOMS (en majuscules) Les premières lignes sont destinées à l'identification des concurrents	Au minimum une de ces deux informations est obligatoire.	
		Téléphone	Adresse mail
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			

Maximum autorisé de 6 personnes pour 2 voitures + 2 personnes par voiture supplémentaire, avec un maximum absolu de 20 personnes, outre les concurrents (quel que soit le nombre de voitures).

ATTENTION

Etant donné que cette mesure est directement liée à la crise sanitaire Covid-19, il n'est pas autorisé d'invoquer le RGPD pour se soustraire à l'établissement de ce document. Toutefois, il est garanti que cette liste ne pourra être communiquée aux Autorités que dans le **seul et unique** but d'un « Tracing Covid ».

Rappel : Tout équipage dont les membres du staff auront laissé entrer, dans sa cellule d'assistance, une personne non reprise sur cette liste (officiels non compris) recevra une sanction pouvant aller jusqu'à la mise hors course.

De même, tout comportement inadapté ou en contravention avec les règles imposées par le règlement particulier de l'épreuve, de la part des membres de son staff pourra valoir au concurrent d'être sanctionné par l'organisateur ou par les officiels de la Fédération.

Nom, prénom et signature de la personne responsable de l'assistance (chaque page doit être signée) :



MESURE COVID – TRACING – STAFFS ASSISTANCES COMMUNES

(Voir ANL du 26/08/2020)

Ce document, dont une copie est à remettre à l'organisation à l'entame de l'épreuve, au plus tard, doit être affiché à l'entrée de la cellule d'assistance, être conservé par le responsable du stand d'Assistance, pendant les 30 jours suivant l'épreuve et être détruit, ensuite.

Epreuve : SLALOM DE LESCHERET - BERCHEUX

Date : 15 AOUT 2021

Feuillet n° :

Liste des personnes autorisées à l'assistance commune des équipages - **SUITE** :

Suite :	N°	N°	N°	N°	N°	N°	N°	N°	Etc. (Voir feuillet suivant éventuel)
MAX. : →	Equipages +20pers. (ne mettre les numéros que si ce sont des équipages non listés en page 1)							RAPPEL ; Maximum absolu de 20 personnes hors équipages	

	NOMS et PRENOMS (en majuscules) Les premières lignes sont destinées à l'identification des concurrents	Au minimum une de ces deux informations est obligatoire.	
		Téléphone	Adresse mail
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			

Maximum autorisé de 6 personnes pour 2 voitures + 2 personnes par voiture supplémentaire, avec un maximum absolu de 20 personnes, outre les concurrents (quel que soit le nombre de voitures).

ATTENTION

Etant donné que cette mesure est directement liée à la crise sanitaire Covid-19, il n'est pas autorisé d'invoquer le RGPD pour se soustraire à l'établissement de ce document. Toutefois, il est garanti que cette liste ne pourra être communiquée aux Autorités que dans **le seul et unique** but d'un « Tracing Covid ».

Rappel : Tout équipage dont les membres du staff auront laissé entrer, dans sa cellule d'assistance, une personne non reprise sur cette liste (officiels non compris) recevra une sanction pouvant aller jusqu'à la mise hors course.

De même, tout comportement inadapté ou en contravention avec les règles imposées par le règlement particulier de l'épreuve, de la part des membres de son staff pourra valoir au concurrent d'être sanctionné par l'organisateur ou par les officiels de la Fédération.

Nom, prénom et signature de la personne responsable de l'assistance (chaque page doit être signée) :